

Ministère de la culture

Concours réservé d'attaché d'administration de l'État affecté au traitement de l'information en qualité d'analyste (loi Sauvadet), session 2018

Mardi 30 octobre 2018

Épreuve écrite d'admissibilité

18-DEC4-04885

Épreuve écrite d'admissibilité : informatique de gestion.

Cette épreuve comprend deux modules :

- étude de cas ;
- questions de connaissances générales.

(durée : trois heures ; coefficient : 2).

À LIRE ATTENTIVEMENT AVANT DE TRAITER LE SUJET

- L'usage de la calculatrice, d'un dictionnaire ou de tout autre document est interdit.
- Le candidat ne doit faire apparaître aucun signe distinctif dans sa copie, ni son nom ou un nom fictif, ni signature ou paraphe.
- Seul l'usage d'un stylo noir ou bleu est autorisé (bille, plume ou feutre). L'utilisation d'une autre couleur, pour écrire ou souligner, sera considérée comme un signe distinctif, de même que l'utilisation d'un surligneur.
- Le candidat doit rédiger sa copie dans une seule et même couleur (bleu ou noir) : tout changement de couleur dans sa copie est considéré comme signe distinctif.
- Les feuilles de brouillon ou tout autre document ne sont pas considérés comme faisant partie de la copie et ne feront par conséquent pas l'objet d'une correction.

Le non-respect des règles ci-dessus peut entraîner l'annulation de la copie par le jury.

Ce document comporte 4 pages au total :

- Page de garde (1 page)
- Sujet (3 pages)

Ministère de la culture

Concours réservé d'attaché d'administration de l'État affecté au traitement de l'information en qualité d'analyste (loi Sauvadet), session 2018

Mardi 30 octobre 2018

Épreuve écrite d'admissibilité

ÉTUDE DE CAS

CONTEXTE

Dans le cadre de la modernisation de la fonction publique le ministère de la culture souhaiterait, en collaboration avec les services des ressources humaines, proposer une CV thèque.

La mise en place d'une CV-thèque à l'usage dans un premier temps des chargés de mission de l'encadrement permettrait de remplir plusieurs objectifs : faciliter le suivi des agents des corps d'encadrement et la constitution de viviers d'emplois, par domaine de compétences, par potentiel ou par degré de disponibilité pour une meilleure adéquation entre les profils des agents et les postes du ministère.

Elle répondrait aux besoins tant de la direction des ressources humaines (DRH), que des services cherchant à pourvoir leurs postes prioritaires ou des agents engagés dans un processus de mutation ou d'évolution de carrière. Dans un second temps, l'accès à cet outil aurait vocation à être étendu, après une phase d'expérimentation, aux conseillers ressources humaines (RH) des services déconcentrés, dans des conditions strictement définies de confidentialité et d'usage des données.

La CV-thèque pourrait en outre intégrer un « espace emploi » dédié aux postes prioritaires à pourvoir ainsi qu'à la publication des CV d'agents souhaitant faire connaître leur profil.

Cet outil s'inscrit dans un contexte marqué par la mise en place d'un outil de gestion et de partage interministériel des viviers ministériels de cadres dirigeants (circulaire SENERS) dont l'accès sera strictement limité aux acteurs intervenant directement dans le processus de nomination des cadres dirigeants.

Une sollicitation interministérielle via la direction interministérielle de la transformation publique (DITP) a permis de montrer qu'il n'existait pas d'outil équivalent dans les autres ministères (sauf à la Défense).

Au-delà, la direction générale de l'administration et de la fonction publique (DGAFP), organisée en DRH « groupe », a mis en place avec les différents ministères, un répertoire interministériel des métiers de l'État (RIME), articulé avec les répertoires métiers ministériels plus spécialisés (REM du ministère de la culture) ainsi qu'un dictionnaire de compétences (DICO) dont il sera nécessaire de tenir compte.

SUJET

Nous nous intéresserons ici à la maîtrise d'ouvrage et à la maîtrise d'œuvre de ce nouveau projet.

Ce projet CV-thèque permettra aux agents un usage simplifié de leurs gestions de carrières et de leurs mobilités ministérielles et voire prochainement interministérielles.

Il s'agit de mettre en place un outil simple d'utilisation, partagé et à l'usage dans un premier temps, des chargés de mission des corps d'encadrement, afin de faciliter :

- leur travail d'alimentation des viviers pour pourvoir les postes vacants prioritaires ou pour constituer des viviers par potentiel ou par compétence (pré-viviers de cadres dirigeants notamment) ;
- leur connaissance des parcours professionnels et des compétences des cadres suivis par la sous-direction, au service de la gestion des parcours professionnels des agents par le ministère ;
- les échanges internes et avec d'autres services (délégué aux cadres dirigeants).

Dans un second temps, une fois l'outil testé et validé avec une masse critique d'agents, son élargissement pourra être envisagé à d'autres utilisateurs du ministère.

TRAVAIL À RÉALISER

Dans le cadre du travail demandé, vous êtes attaché(e) analyste affecté(e) au dit projet par le sous-directeur des systèmes d'information du ministère de la culture.

Le projet se trouve au stade de l'étude amont, la protection des données et la confidentialité des CV des agents est primordiale, et l'interaction avec la base de données CV est à étudier.

1) Rédigez une note à l'attention de la maîtrise d'ouvrage synthétisant les grandes lignes du projet d'informatisation que vous envisagez. Vous ferez notamment ressortir, pour chacun des blocs fonctionnels que vous aurez identifiés, les spécificités en termes de sécurité des données.

2) La maîtrise d'ouvrage vous demande d'effectuer l'analyse de la valeur de ce système d'information. Quels éléments de gains métiers mettriez-vous en exergue pour justifier l'existence de ce projet ?

3) Décrivez le modèle de données de la future application. Justifiez clairement les cardinalités que vous utilisez.

4) Pour améliorer la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences, la maîtrise d'ouvrage souhaite extraire les données à des fins statistiques. Présentez un argumentaire qui lui permettra de faire le choix entre une solution décisionnelle ou des éditions directement proposées dans l'application CV-thèque.

QUESTIONS DE CONNAISSANCES GÉNÉRALES

Question n°1 : Qu'est-ce que le règlement général sur la protection des données (RGPD) et quelles sont les nouveautés induites ?

Question n°2 : Décrivez en quelques lignes ce que représente pour vous « Démarches Simplifiées ».